

Dans sa langue non politique, on nomme une pareille conduite une perfidie. Mais qu'attendre de ces nations mercantiles, républicaine ou oligarchique, qui comptent tout, qui réduisent tout en chiffres, et chez lesquelles le matérialisme le plus éhonté marchande la vie des hommes et paye le sang à tant la pinte pour les besoins de leur politique envahissante. Ceux-ci sans auréole, dominateurs sans noblesse, ils sont aux conquérants ce que les tyrans sont aux grands rois.

Deux jours après le départ de la flotte française, le duc de la Mirandole amenait à Candie un nouveau secours de trois mille hommes, et ce renfort, supérieur en nombre aux débris de l'armée de Louis XIV, pouvait raviver la défense.

Mais la comédie était arrivée à son terme, où était pressé d'en finir, et vingt-quatre heures après l'entrée du duc de la Mirandole dans les murs de Candie, le provveditore Morosini signait avec le grand-visir la capitulation de la place sur le champ de bataille tout fumant encore du sang français.

Pendant que ces choses se passaient en Candie, le chevalier de Langeac et Gaston Lecouturier voguaient à pleines voiles vers la France sur le Croissant, pimpant et rapide frégate de quarante canons, commandée par le chevalier de Tourville.

Les deux amis se promenaient bras dessus bras dessous sur le pont de la frégate.

— Cher Gaston, dit Langeac, je ne sais pas, au vrai, ce que nous avons été faire en Candie; mais par Dieu, nous avons ramassé l'un et l'autre bon nombre d'épisodes terribles où touchants dont nous pourrions gratifier, pour ses romans, notre incomparable Madeleine de Scudéry.

— Ma foi, mon ami, répartit Gaston, à l'exception de mes trois têtes, que je rapporte pieusement à Paris, je ne vois pas trop ce que ma mémoire a gagné à toutes ces batailles et à toutes ces escarmouches. Il y a long-temps que j'avais lu le récit de ces sortes de choses dans Homère et dans le Tasse. Je vois que les hommes n'inventent pas souvent dans la manière de s'entretenir.

— Allons, Gaston, je ne suis plus si étonné maintenant de l'avoir vu combattre comme Hector et comme Tancrède.

— Eh! mon ami, fit Gaston en prenant la main du mousquetaire, quand tu faisais l'Achille et le Renaud, pouvais-je moins faire que d'imiter, de bien loin, et Hector et Tancrède. Mais franchement, chevalier, ajouta le cabaretier de la Croix-de-Lorraine, que rapporteront à notre patrie tous ces grands coups d'épée que nous avons vus...

— Ces grands coups d'épée? interrompit finement le chevalier de Langeac, je n'en ai vu qu'un... et c'est un coup d'épée dans l'eau. Le doge a battu Louis XIV, et l'astuce vénitienne a joint la loyauté française. Mais nous retournerons dans notre chère patrie, que tant de nos braves camarades ne devaient plus revoir! Il ne peut nous rester qu'un sentiment de gratitude et de félicité dans le cœur! Vive la France!!!

A. DE B.

(A Continuer.)

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous avons à nous plaindre d'un grand nombre de nos abonnés des villes et des campagnes, qui négligent de payer leur abonnement à notre journal. C'est une assez singulière manière d'encourager les gens. Depuis un mois, pas une seule lettre d'argent nous est parvenue de la campagne. Il nous semble pourtant que les propriétaires de journaux gagnent bien leur argent et que le moins qu'on devrait faire pour favoriser les progrès du journalisme canadien, serait de payer ces comptes d'abonnement. Nous prions donc ceux qui nous doivent l'année 1849 de vouloir bien payer au plutôt, soit à nos agents ou par lettre. Ils voudront bien se rappeler que pour publier des journaux, comme pour faire la guerre, il faut de l'argent.

Nous prions aussi nos AGENTS, qui ont reçu des comptes en Septembre dernier de vouloir bien collecter ces sommes au plus vite et nous les expédier par la maille.

Nouvelle édition

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE.

DES erreurs, quoique peu graves, s'étant glissées dans la préparation typographique du Calendrier, à nécessité l'impression d'une seconde édition, revue et corrigée. Le Tableau des Cours, d'après le dernier bill de Juticature, s'y trouve. — Québec, 24 déc. 1849.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 31 DÉCEMBRE, 1849.

Le Globe de Toronto dans un de ses derniers numéros, contient l'article le plus intéressant et en même temps le plus écrasant contre les annexionistes. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cet article en entier; nous en donnons cependant la partie la plus saillante. Après avoir exposé le tableau des différents articles qui nous seraient indispensables, et la différence des droits qu'il nous faudrait payer en nous annexant le Globe continue:

Il est très évident que, dans le cas où nous serions annexés, nous consumerions autant de vivres, userions autant de hardes et dépenserions au tant de choses nécessaires à la vie, que nous le faisons maintenant dans le cas toutefois où l'annexion ne nous aurait pas rendus plus pauvres. Eh bien les impôts sur les articles que nous importons pour notre propre consommation, avec notre tarif peu élevé, a produit cette année la somme de \$450,000; tandis que dans le cas où nous serions annexés, nous paierions pour les mêmes articles, suivant le tarif américain, au moins la somme de \$1,200,000! — Ces articles nous sont nécessaires, et nous ne pourrions nous les procurer qu'en payant sur leur valeur un droit de 30 pour cent: de sorte que nous perdriions, sous ce rapport, par l'annexion, au moins \$750,000 par année. Que les annexionistes ne viennent pas nous dire: "Non, nous ne paierions pas autant, parce qu'un grand nombre de ces articles que nous nous procurons maintenant d'autre-mer, et sur lesquels nous payons des droits, seraient remplacés par des articles de manufacture américaine pour lesquels nous aurions aucuns droits à payer." — C'est vrai; mais comment ces articles nous seraient-ils transmis? — Au moyen d'un droit de 30 ou 40 pour cent sur leur valeur pour empêcher l'entrée de semblables articles venant d'Europe, que nous nous serions procurés sans l'annexion en payant un droit seulement de 10 pour cent. Toute la différence pour le cultivateur canadien consisterait donc en ce qu'au lieu de payer à la caisse fédérale ces droits de 30 ou 40 pour cent, ils les paierait au manufacturier américain!

Que l'on ne s'imagine pas que le seul effet de l'annexion serait la chance que le cultivateur canadien aurait de vendre son bled quelques deniers de plus le minot, qu'il ne le vend actuellement. Faisons de profondes réflexions, et laissons-nous guider par les vérités salutaires qui suivent: Que le Canada, sous la connexion britannique, a avancé dans les voies de la prospérité plus rapidement et plus sûrement qu'aucun autre pays sur la terre. Nous connaissons ce que nous possédions, mais nous ne voyions jamais ce qui nous est réservé dans l'avenir.

Que selon la loi universelle du commerce, avec des frets et droits de transports égaux, le cultivateur canadien peut vendre son bled le même prix que le cultivateur américain vend le sien.

Que lorsque nos canaux seront terminés, et que les lois de la navigation ne restreindront plus notre commerce, les frets et coûts de transports sur le Saint-Laurent seront probablement à des taux plus réduits que sur la voie américaine.

Que même dans le cas où nous serions contraints d'envoyer nos grains sur le marché américain, et de payer un droit de 20 pour cent, tout ce que nous pourrions perdre en conséquence serait \$250,000 par année.

Que dans le cas où nous nous annexions aux Etats-Unis dans le but d'éviter cette perte imaginaire, perte que nous ne pourrions pas éviter dans la réalité, nous aurions, en outre des intérêts de notre dette, à payer tous les ans la somme de \$85,000, d'intérêts additionnels.

Que nous perdriions \$400,000 par année par le rappel des troupes.

Que nous perdriions \$200,000 par année par le rappel de tous les autres départements du gouvernement impérial.

Que nous perdriions aussi une somme considérable par l'éloignement de tous ceux qui reçoivent des pensions du gouvernement impérial.

Que nous aurions à payer chaque année en taxes directes une somme de \$169,640.

Que nous aurions à payer en impôts indirects additionnels la somme de \$750,000 par année.

perte complète, parce que l'armée et les départements du gouvernement impérial, pour l'argent qu'ils dépensent en ce pays, ont en retour du ouvrage et des effets, et parce qu'une partie, petite il est vrai, de ces \$750,000 de droits de douane additionnels serait dépensée et distribuée au milieu de nous. Mais une partie considérable de ces sept millions serait pour nous une perte complète, et nous serions privés des grands profits et avantages que nous retirions du reste. Nous n'avons aucun doute que la perte directe que nous souffririons dans les produits de notre agriculture, qui se trouverait privée d'un marché, par la diminution du travail, par la privation des profits, par les intérêts et les taxes directes que nous aurions à payer serait égale au moins à la somme de quatre millions de piastres par année.

Tout ce mouvement annexioniste est sans contredit une évidente folie. Il n'y a jamais eu un peuple si prospère que les Canadiens, s'il savaient seulement jouir de leurs avantages.

ACTIONS DE GRACE.—Une circulaire de Mgr. Turgeon, administrateur du Diocèse, lue hier dans toutes les églises, annonce que des prières publiques auront lieu dans tout le diocèse pour remercier Dieu d'avoir dans sa miséricorde éloigné de nous le terrible fléau qui nous a visité cette année pour la troisième fois. Tous les travaux devront être suspendus ce jour là.

PROROGATION.—Le parlement vient d'être prorogé au 25 janvier prochain, mais non pas pour l'expédition des affaires. L'on croit généralement à Toronto que les membres ne se réuniront pas avant le mois de mai. La rumeur d'une prochaine dissolution du parlement se trouve contredite par le Globe.

LES DÉMAGOGUES JUGÉS PAR LEURS AMIS D'AUJOURD'HUI.—Un correspondant qui se souvient "Anglais" écrivait de Montréal le 11 du courant au Toronto Colonist une lettre favorable au Moniteur, à l'avenir et au parti Papineau, en général. Il se réjouit lui-même dans la pensée que le travail combiné de ces journaux, produira la division et la faiblesse chez les Canadiens-français; mais en se félicitant sur les résultats de discorde qu'il en attend il ne peut s'empêcher de reprocher la tendance désorganisateur et immorale de leurs attaques contre la religion! etc. En parlant des écrits et du caractère de ce parti, il dit:

"Sa logique n'est pas toujours très-règle, tandis que ses doctrines sont toujours plus qu'apocryphes. Son mode d'attaque est semblable à celui dont Voltaire fit un usage si habile de son temps: s'attaquant ouvertement et hardiment à quelques abus, et par des insinuations, sapant des principes vitaux. Politiquement la tendance de son propagandisme est à la révolution et la Yankefication jet en religion sa tendance est à une licence (latitudinarianisme) très-difficile à distinguer de l'infidélité; ce qui est trop souvent, hélas! l'extrême où se précipitent les hommes quand ils seconcent le joug d'une ignorance bigoterie."

Eh bien! Messieurs les démagogues, voici encore un de vos amis qui vous met en compagnie de Voltaire. Comment aimez-vous cela? Si ça vous plaît, soyez honnis comme vous le méritez.—Minerve.

France.—Deux événements viennent de réveiller l'attention des Parisiens. C'est la découverte de deux conspirations, l'une légitimiste l'autre bonapartiste: la première a été éventée par la police qui s'est saisie de quarante cinq des principaux, l'autre a été révélée par Louis Napoléon lui-même. Il aurait eu l'imprudence dans une allocution adressée de recommander au nouveau préfet de préparer les esprits pour la réélection future et constitutionnelle du chef du Pouvoir exécutif. Le Crédit à le premier publié ces instructions confidentielles. A cette nouvelle la presse montagnarde a poussé des cris de rage et d'indignation; elle a crié à la violation de la constitution; elle a tenté de soutenir que le président n'avait fait qu'une chose légitime. "La constitution, dit-il déclare que le Président ne pourra pas être réélu, sans doute; mais elle dit aussi qu'elle pourra être révisée. Elle ne défend donc pas de croire à sa révision, elle autorise très sagement cette croyance, chacun peut l'émettre publiquement, surtout le président chez qui cette franchise est un devoir." L'autre complet avait pour but de remettre Henri V sur le trône de ses pères

parmi les conjurés il ne s'est trouvé aucun notable; ils étaient tous porteur d'une carte portant l'effigie de Henri V avec cette inscription: l'orphelin fait dans la main de Dieu. La carte était revêtue d'un timbre vert à la tête de sanglier.

La Gazette de Québec de ce matin dit qu'un quadruple meurtre a eu lieu sur le lac Alymer, dans les townships de l'est.

M. Thomas Levallée et quelques amis seraient allés pêcher de la truite à ce lac contre la volonté des habitants du lieu qui auraient exprimé cette volonté en l'accompagnant de menaces. M. Levallée n'aurait fait aucun cas de la défense et des menaces, et se serait rendu sur le lac comme les années précédentes. Lui et ses compagnons auraient été attaqués en arrivant au lieu de la pêche et il aurait été tué avec trois d'entr'eux.—(Journal.)

PANAMA.—Les dernières nouvelles reçues par les journaux de Panama nous apprennent que le temps était beau et la santé publique excellente. Le nombre de personnes attendant un passage pour la Californie est estimé de 12 à 15,000. Cette nouvelle est transmise par le télégraphe. (Moniteur Canadien.)

UN NAVIRE BRÛLÉ.—Un spectacle heureusement fort rare se fit voir à quelque distance de l'île de Wight, mardi de la semaine dernière, c'était un bâtiment, la Gazette, chargé de terré-bentine qui était tout en feu. L'équipage se dirigea aussitôt vers une des côtes de l'île, et se sauva du mieux qu'il put, et bientôt ce navire brûlant, vint s'échouer dans la baie de Shanklin où il ne resta bientôt plus que la partie qu'entourait la mer. Tout le reste fut consumé. La Gazette venait du Canada, à destination de Bremen.—La Patrie.

DÉCÈS. Samedi dernier, à l'âge de 41 ans, sieur Pierre-Gédéon Audet, dit Lapointe, maître pilote, après une maladie de deux mois, soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien. Veuf, depuis deux ans et trois mois, après avoir été père de huit enfants qui sont tous décédés en bas âge, il laisse pour déplorer sa perte une mère et un grand nombre de parents et amis.

A Saint-Joseph de la Beauce, le 17 du présent, après trois jours de maladie, dame Elizabeth Giguère, née à Sainte-Anne de la côte Beauport, épouse de sieur Joseph Doyon, cultivateur de Saint-Joseph.

A Toronto, très-subitement, dimanche, le 16 du courant. ANDREW PORTEOUS, Ecuyer, âgé de 69 ans. M. Porteous fut pendant un grand nombre d'années un des principaux marchands de Montréal et comme tel il s'était acquis une réputation sans tache. Il fut ensuite nommé Maître de poste en cette ville, place qu'il occupa pendant un grand nombre d'années, et dans cette situation comme dans l'autre, il sut remplir ses devoirs à la satisfaction de tout le monde. Il emporte avec lui l'estime et les regrets d'un grand nombre d'amis et avant tout la réputation d'un honnête homme. C'est nous pensons, le plus beau titre qu'on puisse donner à l'homme qui fut longtemps engagé dans les affaires.

CHARLES BAILLARGÉ, Pratique et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.—Québec, juillet, 1849.

Commandes pour l'Europe. Le dernier incendie ayant causé beaucoup de dérangements dans les bureaux de l'Ami de la Religion, le propriétaire sousigné prévient les messieurs du clergé et autres qui lui ont adressés des Commandes qu'elles n'ont pu être expédiées Vendredi dernier, telles qu'annoncées, mais qu'elles le seront VENDREDI prochain, le 4 janvier. STANISLAS DRAPEAU, Agent général en Canada. Québec, 21 déc. 1849.

H. S. DALRYMPLE, MARCHAND DE BOIS. No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 Juin 849.

Aux électeurs de la Cite et de la Banlieue de Québec.

Messieurs, J'AI accepté la situation de commissaire en chef des Travaux Publics, avec un mandat est résolu. Je dois me soumettre de nouveau au scrutin électoral, à votre approbation, ou réprobation. Si ces charges honorables, qui m'étaient offertes, m'eussent disqualifié de la représentation populaire, je les aurais refusé; mais comme elles me fournissent les moyens de servir plus efficacement mon pays, et de vous être plus utile, j'ai cru que je ne pouvais les refuser sans faire une injustice, et à vous-mêmes, et à tout le district de Québec.

Déjà trois fois vous m'avez élu unanimement pour vous représenter en parlement. Depuis plus de six ans je me suis dévoué à la défense de vos intérêts, et de ceux de tout le pays. Si votre confiance, dont vous m'avez ci-devant honoré, est éteinte, ou affaiblie parce que j'ai accepté un emploi public, dites-le librement; rejetez-moi, et choisissez un autre représentant. Alors je rentrerai dans la vie privée qui a tant de charmes pour moi, et que je n'ai quittée que pour consacrer mes faibles services à ma patrie, et à vous en particulier. Si au contraire vos sentiments de confiance en moi sont demeurés tels qu'ils étaient, donnez-en preuve en m'accordant vos suffrages à l'élection prochaine. Par la vous démontrerez que ceux-là seuls doivent conduire le char de l'état, qui ont la confiance du peuple. C'est à vous, à la majorité du peuple à gouverner par l'intermédiaire de ses mandataires. Que le règne de l'Oligarchie, du patronage, du favoritisme est fini et proscrire pour toujours du Canada." En un mot que vous voulez conserver dans toute sa plénitude le gouvernement responsable que vous avez conquis par une lutte longue et pénible.

Pour capter la faveur, et obtenir les suffrages des électeurs la veille d'une élection, des candidats font quelquefois de grandes promesses, récitent un long credo politique; les promesses s'évanouissent souvent avec le dernier hurrah de l'élection, et ce credo, souvent ils n'y croient pas! Mon credo politique vous est connu, et vous pouvez le connaître par ma conduite politique passée.—C'est conduite vous est-elle une garantie suffisante pour l'avenir? C'est à vous à en juger, je n'en ai pas de meilleur à vous offrir. Si vous me confiez de nouveau votre mandat, je travaillerai pour vous, et dans l'Assemblée Législative comme ci-devant et dans le conseil exécutif. Comme conseiller exécutif, mon devoir sera de faire connaître vos besoins, vos désirs, et de faire valoir vos intérêts de tous genres, et ceux de toute la province.

Je laisse avec confiance le soin de mon élection à votre patriotisme bien connu. Si j'obtiens vos suffrages, je m'efforcerais de rendre et faire rendre justice à tous mes constituants, à tous mes concitoyens, de quelque langue, origine, ou religion qu'ils soient; ma devise sera pour l'avenir, comme par le passé,—Droits égaux.—Justice égale

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très dévoué serviteur, J. CHABOT. Québec, 25 décembre 1849.

MONITEUR CANADIEN,

Journal du Peuple.

Contenant 24 colonnes de matière à lire par semaine, pour UNE PIASTRE par année payable d'avance.

LE MONITEUR CANADIEN (Seconde Edition) paraît tous les VENDREDI MATIN. Le format est celui du plus grand journal français du pays. Il renferme dans ses 24 grandes colonnes toute la matière de la première édition, et ne contient rien autre chose que de la matière nouvelle à lire; c'est-à-dire qu'aucune annonce ne sont publiées dans les colonnes de cette feuille. C'est la première fois, nous croyons, qu'un journal ait offert au public canadien (des campagnes surtout) autant d'avantages pour un prix aussi modique. On Cinq CHELINS PAR ANNÉE, et qu'un sous par semaine pour la poste. On s'abonne à ce journal en adressant franc de port par la poste, à J. G. DEMONTELLI, Agent pour Québec est M. F. X. GUY et Cie.—4 rue St. Amable, Montréal.—L'agent pour Québec est M. F. X. JULIEN, Chambre d'Assemblée.—31 décembre, 1849.